

DIVONNE-LES-BAINS, MERCREDI 14 MAI 2025

Divonne-les-Bains s'engage vers un nouveau projet thermal d'envergure



Après plusieurs années marquées par une gestion complexe et des fermetures répétées du centre thermal Paul Vidart, la reprise en régie municipale en 2020 a mis en lumière d'importantes défaillances techniques, héritées de l'ancien délégataire ValVital, depuis condamnée par la justice pour défaut d'entretien. Ces dysfonctionnements ont conduit à la suspension de l'activité thermique en décembre 2022. Consciente des enjeux, la ville de Divonne-les-Bains a choisi d'engager une phase de négociations exclusives avec la société LINKCITY, filiale de Bouygues Construction.

Voté lors du conseil municipal du 12 mai par la majorité et le groupe Unis, cette décision fait suite à l'intérêt manifesté par plusieurs opérateurs pour les Thermes et l'actuel Hôtel de Ville. Le projet porté par LINKCITY a retenu l'attention de la commune pour son ambition, sa cohérence et sa volonté d'acquérir l'ensemble du foncier afin de développer un véritable projet touristique et thermal d'envergure.

Les objectifs du projet :

- Relancer l'activité thermique conventionnée ;
- Créer un spa de qualité et un écosystème médical autour du bien-être ;
- Développer une offre hôtelière complémentaire ;
- Faire de Divonne-les-Bains une destination de référence en matière de bien-être d'ici 2030.

« Nous franchissons une étape importante pour l'avenir des Thermes. L'objectif est clair : redonner à Divonne-les-Bains une place de premier plan dans le domaine du bien-être, en s'appuyant sur un acteur privé solide et expérimenté. Cette démarche est guidée par le bon sens, la responsabilité financière et la volonté de construire un projet durable au service de notre territoire », déclare Vincent Scattolin, maire de Divonne-les-Bains.

Un accord de négociations exclusives est ainsi signé jusqu'au 31 décembre 2025, permettant à LINKCITY de travailler, en lien avec la commune, à la définition d'un projet concret. Ce processus ne présume pas d'une cession définitive, qui restera conditionnée à une décision du conseil municipal, après réception du projet final et d'une offre financière.

L'eau minérale de Divonne-les-Bains ainsi que les ouvrages de captage et de transport resteront la propriété de la commune.

Avec cette nouvelle étape, la Ville affirme sa volonté de redonner vie aux Thermes dans une logique de durabilité et d'attractivité.